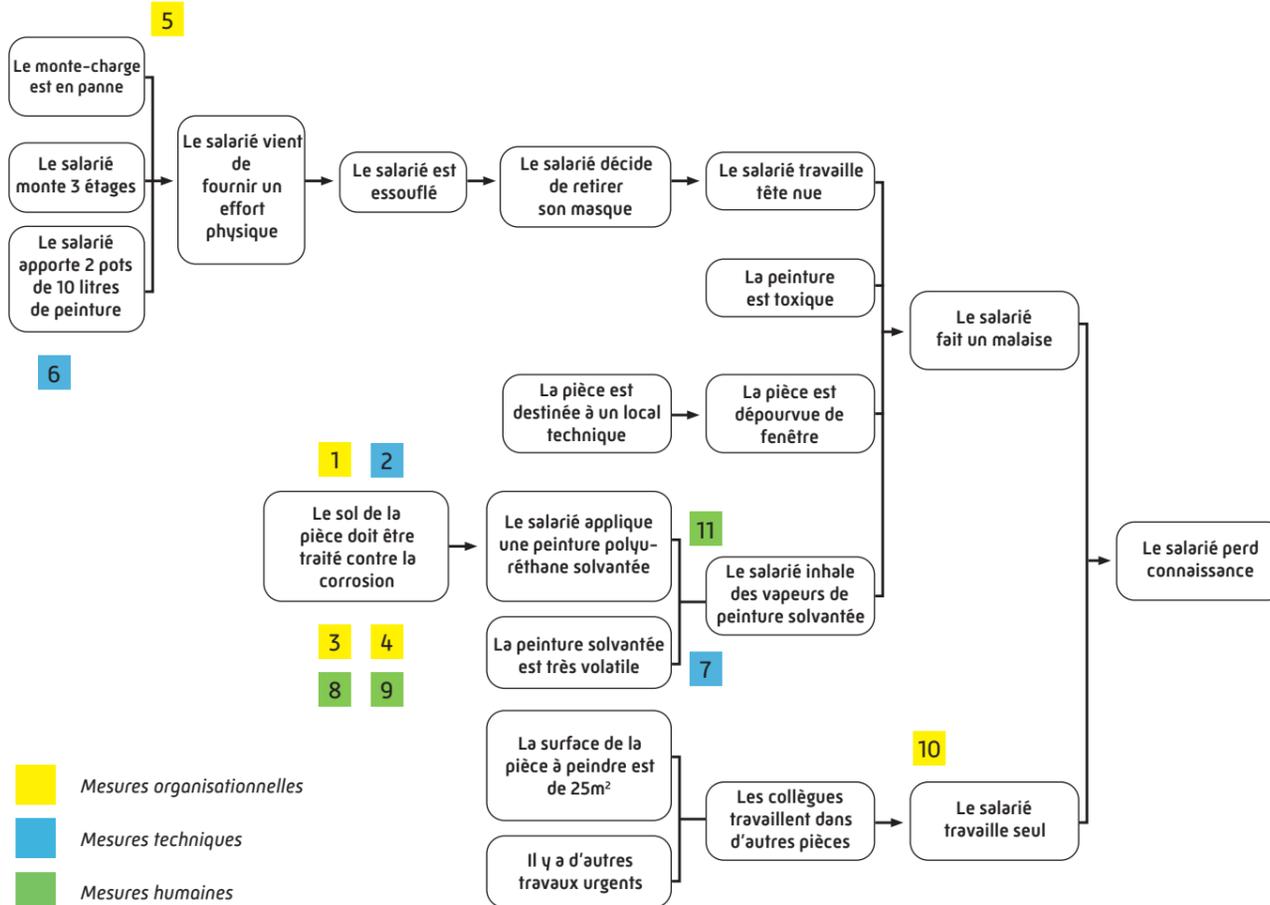


Un salarié venait de monter 2 pots de 10 litres de peinture polyuréthane solvantée au 3ème étage et sans ascenseur. Une fois arrivé à son poste de travail, il a commencé à peindre au rouleau le sol du futur local technique, mais après quelques minutes, il s'est senti mal et a présenté de grosses difficultés pour respirer. Le chef d'équipe l'a retrouvé allongé et inanimé. Il avait perdu connaissance.



L'arbre des causes est une représentation graphique de l'enchaînement des faits qui ont conduit à la blessure.

La lecture de l'arbre des causes se fait de gauche à droite. Exemple : « **C'est parce que** « la surface de la pièce à peindre est de 25 m² » **et que** « il y a d'autres travaux urgents » **que** « les collègues travaillent dans d'autres pièces ».



OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES

- Préalablement à tous travaux, à partir de la Fiche de Données de Sécurité du produit, rédiger une notice de poste indiquant les mesures de prévention à mettre en œuvre pour son application ;
- Pour la pose de peinture contenant des Di isocyanates, une formation spécifique certifiante est obligatoire ;
- Pour ce type d'opération, les salariés doivent bénéficier d'un suivi individuel renforcé par le Service de Prévention et Santé au Travail (article R4624—23 du code du travail).

MESURES DE PRÉVENTION

- Procéder à l'évaluation des risques en amont de l'intervention **1**
- Prévoir un système d'aération de la pièce pour s'assurer du bon renouvellement de l'air **2**
- Mettre à disposition du salarié un masque à cartouches adapté et l'informer de son port permanent **3**
- Mettre à disposition et faire porter des gants adaptés pour l'utilisation de résines polyuréthane **4**
- S'assurer de la présence d'un monte-charge fonctionnel tout au long des travaux **5**
- Utiliser un transpalette pour le transport des pots de peinture du monte-charge vers la pièce à peindre **6**
- Fermer les pots de peinture **7**
- Former les salariés pour la pose de peinture contenant des di isocyanates **8**
- Informer les salariés au sujet des Fiches de Données de Sécurité des peintures utilisées et sur les EPI à porter (notice de poste) **9**
- Prévoir un système de Protection Travailleur Isolé (PTI) **10**
- Aérer le local le temps du séchage et en interdire l'accès jusqu'à l'évacuation des émanations toxiques **11**

POUR ALLER PLUS LOIN,



Evaluation du risque chimique



Utiliser en sécurité les produits dangereux



Produits dangereux

Directeur de la publication : Hugues BARDOUX - N°de dépôt légal : 2024-1043 - ISSN 2681-4188
Conception et impression Carsat Hauts-de-France, 11 allée Vauban 59662 Villeneuve d'Ascq cedex
Document téléchargeable sur www.entreprendre-ensemble.info, www.carsat-hdf.fr

